

PROPHYLAXIE POSTEXPOSITION

Après une exposition confirmée ou probable au virus de la rage, un traitement préventif doit être administré le plus rapidement possible, avant l'apparition des symptômes. L'Organisation mondiale de la santé, l'Agence de santé publique du Canada et l'Advisory Committee on Immunization Practices – comité consultatif états-unien sur les pratiques en immunisation – considèrent que le meilleur traitement à la suite d'un contact à risque au regard de la transmission de la rage est la prophylaxie postexposition (PPE), qui inclut :

1. le nettoyage de la plaie;
2. l'immunisation active avec le vaccin;
3. l'immunisation passive avec des immunoglobulines antirabiques.

Consultez le PIQ, section 10.7.